

Réunions du Bureau

1^{er} semestre 2005

2005 - 2

Bureau du 11 avril 2005

1 - Travaux : programmation pour l'année 2005

Les élus donnent leur accord pour financer les travaux et études programmés, autorisent M. le Président à signer les conventions afférentes, et sollicitent les subventions du Département, de la Région, de l'Adème, de l'Union Européenne ou de tous autres financeurs, pour les opérations qui pourraient en bénéficier.

Les programmations acceptées par le Bureau au cours du premier semestre 2005 seront récapitulées dans le compte-rendu de la prochaine réunion du Comité Syndical (18/7/2005).

2 - Réalisation d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur à Planfoy

Rappel : lors de sa réunion du 5 juillet 2004, le Bureau a adopté le lancement d'une consultation pour la construction d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur à Planfoy, en utilisant la procédure négociée.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO), réunie le 31 mars 2005, a attribué trois des quatre lots techniques constitués pour le marché : lot n°1 (terrassement et gros œuvre), lot n°3 (réseau de chaleur), lot n°4 (chauffage). Le lot n°2 (serrurerie et bardage bois) n'a pas été attribué en raison d'un prix trop élevé.

Le Bureau, selon les choix de la CAO, autorise M. le Président à signer les marchés pour les lots 1, 3 et 4, et à lancer une nouvelle consultation sous forme d'une procédure adaptée pour le lot 2.

Par ailleurs, et compte tenu, notamment, de modifications de conception, le Bureau donne son accord pour un nouveau montant pour cette opération.

3 - Groupement de commandes

Le Bureau donne son accord pour l'adhésion du SIEL à un groupement de commandes, concernant des travaux d'aménagement réalisés en coordination à Sainte-Colombe-sur-Gand. Cette commune (coordonnateur du groupement) a confié au SIEL la maîtrise d'ouvrage de la dissimulation des réseaux secs (basse tension, éclairage public, et réseau téléphonique). Le Bureau approuve la signature de la convention constitutive du groupement et la désignation d'un membre de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du Syndicat comme membre de la CAO du groupement.



4 - Aliénation de véhicules

Le Bureau autorise l'aliénation de 9 véhicules de service mis en circulation depuis plus de cinq ans.

5 - LATERE

Rappel : le projet d'agence départementale de l'énergie, initié par le SIEL en 2004, a été retenu par la Commission Européenne. L'assemblée générale constitutive de LATERE (Loirénergie, Agence Technique pour une Energie Respectueuse de l'Environnement) a eu lieu le 11 avril 2005.

Mme Veillon et M. Odin (Vice-Présidents du SIEL) ont été élus respectivement Présidente et Trésorier de LATERE. Le SIEL, fortement impliqué dans la création et le fonctionnement de LATERE, sera tenu informé très régulièrement et précisément du programme d'activités projeté et mis en œuvre.

Le Bureau confirme l'adhésion du SIEL à l'Agence locale de l'Energie LATERE, et autorise le paiement de la cotisation annuelle correspondante.

Par ailleurs, le Bureau donne son accord pour la mise à disposition ponctuelle à LATERE d'un véhicule du SIEL. Les frais de carburant et de péage seront pris en charge par LATERE.

6 - Nouveaux membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Rappel : lors de sa réunion du 9 juillet 2001, le Bureau a élu les membres à voix délibérative de la CAO.

Compte tenu des décès et démissions intervenus depuis lors, le Bureau procède à une nouvelle désignation des membres de la CAO. MM. Michel Chambonnet, Jean-Louis Pras, et Philippe Godard sont élus membres suppléants. M. Pierre Just devient membre titulaire en remplacement de M. Raymond Hautin.

7 - Groupement de commandes pour l'achat d'électricité

Rappel : lors de sa réunion du 14 janvier 2005, le Bureau a donné son accord pour l'adhésion du SIEL au groupement de commandes en tant que coordonnateur, et pour une adaptation de la convention constitutive du groupement en fonction des observations des services de l'Etat.

Compte tenu des observations formulées par les services de l'Etat, le Bureau autorise le SIEL à assumer l'intégralité des frais de fonctionnement et de procédure.

8 - Matériel informatique

Le Bureau approuve la procédure de réforme pour le matériel informatique obsolète ou hors d'usage. Par ailleurs, et afin d'assurer une gestion informatisée du parc informatique du SIEL, le Bureau donne son accord pour l'utilisation d'un logiciel " libre " et gratuit, et pour l'adhésion à l'association Indepnet qui en gère la maintenance et les évolutions.

Bureau du 13 mai 2005

1 - Travaux : programmation pour l'année 2005

Les élus donnent leur accord pour financer les travaux et études programmés, autorisent M. le Président à signer les conventions afférentes, et sollicitent les subventions du Département, de la Région, de l'Adème, de l'Union Européenne ou de tous autres financeurs, pour les opérations qui pourraient en bénéficier.

Les programmations acceptées par le Bureau au cours du premier semestre 2005 seront récapitulées dans le compte-rendu de la prochaine réunion du Comité Syndical (18/7/2005).

2 - Financement en 20 versements annuels

Le Bureau donne son accord pour un financement exceptionnel en 20 versements annuels pour les travaux d'aménagement de la route de Tapigneux à Génillac.

3 - Compte administratif et affectation du résultat

Les membres du Bureau donnent leur accord de principe au projet de Compte Administratif 2004 et à l'affectation du résultat qui seront proposés aux délégués lors du prochain Comité Syndical (18/7/2005).

4 - Cotisation au service de maintenance

Rappel : lors de sa réunion du 11 juin 2004, le Comité Syndical a fixé pour 2005 les montants des cotisations de maintenance des installations d'éclairage public. Une nouvelle augmentation était prévue en 2006, en fonction des évolutions du coût des travaux et de l'index TP 12.

Le Bureau décide de proposer au prochain Comité Syndical une augmentation d'environ 7% des cotisations de maintenance des installations d'éclairage public, correspondant aux 5 % différés en 2004 majorés de 2 % pour tenir compte de l'inflation.

5 - Marché négocié pour travaux d'éclairage public

Rappel : lors de sa réunion du 8 novembre 2004, le Bureau a attribué 23 des 24 lots du marché de travaux d'éclairage public lancé le 15 juillet 2004, et a déclaré 1 lot infructueux en raison d'offres exagérément hautes.

Depuis lors, ce lot a fait l'objet d'une nouvelle consultation, et la Commission d'Appel d'Offres (CAO) a décidé d'attribuer ce lot à l'entreprise CEGELEC. Le Bureau approuve le choix de la CAO et autorise M. le Président à signer le marché correspondant.

6 - Guide sur l'énergie dans le logement

Rappel : les membres de la Commission Consultative des Services Publics locaux de distribution d'électricité et de gaz (C.C.S.P.) ont souhaité la réalisation d'un guide sur les économies d'énergie dans le logement. Ce guide a pour but d'informer le grand public sur les éléments incontournables de la construction ou de la rénovation d'un logement, afin de maîtriser au mieux sa consommation énergétique.

Le Bureau donne son accord pour l'élaboration d'une convention qui formalise les droits du SIEL, d'Héliose et de l'agence de communication qui ont participé à l'élaboration de ce guide. Par ailleurs, et en cas de cession par le SIEL de ses droits d'auteur, le Bureau donne son accord pour l'élaboration d'une convention spécifique entre le SIEL et l'organisme (Syndicat d'Énergie, Agence Locale ou Espace Info Énergie...) qui souhaiterait obtenir le texte du guide.



7 - Code de bonne conduite des fournisseurs d'énergie

Rappel : la FNCCR a rédigé un code de bonne conduite à destination des fournisseurs d'énergie (électricité et gaz) dans le but de protéger les petits et moyens consommateurs professionnels.

Le Bureau se prononce en faveur d'une adaptation de ce code dans la Loire.

Le Bureau donne également son accord pour la proposition d'un vœu sur ce sujet au prochain Comité. Le Comité pourrait ainsi réaffirmer la volonté du SIEL, Autorité Concédante, d'organiser un service public de fourniture afin de protéger les consommateurs.

8 - Convention cadre pour la dissimulation des réseaux France-Telecom

Rappel : lors de sa réunion du 28 février 2005, le Bureau a donné son accord pour une nouvelle convention cadre, entre France Telecom, le Conseil Général et le SIEL.

Depuis lors, un accord intervenu entre France Télécom, la FNCCR et l'Association des Maires de France, a fixé la participation de France Télécom à hauteur de 51 % pour un pourcentage moyen du nombre d'appuis communs de 40 %.

Le Bureau donne son accord pour une modification de la convention cadre en fonction de ces nouvelles dispositions et des discussions à venir avec les autres signataires.

9 - Groupement de commandes pour l'achat d'électricité

Rappel : lors de sa réunion du 14 janvier 2005, le Bureau a approuvé l'adhésion du SIEL au groupement de commandes en tant que coordonnateur.

Le Bureau autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert suivant les dispositions de l'article 81b du code des Marchés Publics qui comporte des prescriptions spécifiques aux marchés conclus pour l'acquisition d'énergies non stockables.

Le marché, comprenant plusieurs lots définis suivant le type de contrats et leur puissance, doit être lancé pour une durée de 4 ans et concerne l'achat d'électricité et de services associés pour les collectivités ou organismes adhérents au groupement.

10 - Modification du tableau des effectifs

Le Bureau donne son accord de principe à la modification du tableau des effectifs et décide de la porter à l'approbation du prochain Comité Syndical (18/7/2005).

11 - Projet de budget supplémentaire 2005

Le Bureau donne son accord de principe au projet de Budget Supplémentaire qui sera proposé aux délégués lors du prochain Comité Syndical (18/7/2005).

12 - Réalisation d'un réseau de chaleur au bois à Saint-Bonnet-le-Courreau

Rappel : chaque dossier "énergies renouvelables" est traité individuellement. Les procédures de commande et les demandes de subventions auprès du Département, de la Région, de l'Adème, de l'Union Européenne ou de tous autres financeurs, sont faites en fonction des caractéristiques spécifiques de chaque opération.

La commune de Saint-Bonnet-le-Courreau s'est prononcée le 23 février 2005 sur la mise en place d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie automatique au bois, ainsi que sur la délégation de compétence au SIEL pour sa réalisation.

Le Bureau adopte le lancement de consultations, pour la passation des marchés de prestations intellectuelles en utilisant la procédure adaptée, et pour la passation d'un marché de travaux en utilisant la procédure négociée.